



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 22 février 2007

Le président, M. Jean-Michel Favez, ouvre la séance à 20h00, dans la salle de Montoly. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 conseillères et conseillers. Il y a 11 excusés (Mmes Freuler Anick, Georgiadès Anne-Laure, Girod-Baumgartner Christine, Labouchère Catherine, Petraglio Sara et MM. Buhler Gilbert, Kaeslin Bernard, Magnenat Steve, Martinet Philippe, Molfinqueo Victor et Péquignot Florian), ainsi qu'une absente (Mme Rouge Brigitte).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Une motion intitulée « Motion pour que la commune de Gland se dote d'un centre administratif adapté aux besoins de ses habitants et de son administration ainsi que de la valorisation de la parcelle communale sise entre la Grand-Rue et le chemin des Magnenets » a été déposée par M. Jean-Marc Jaquier. Le motionnaire désirant la développer ce soir, elle prend place au point 11 de l'ordre du jour.

Lecture est donnée de l'ordre du jour modifié, soit :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'une conseillère.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 14 décembre 2006.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal N° 14 concernant la gestion du parking de l'école des Tuillières.

Première lecture

7. Préavis municipal N° 15 relatif à la réfection du revêtement d'un terrain de sport extérieur au complexe de Grand-Champ.
8. Préavis municipal N° 16 concernant l'autorisation d'agrandir la capacité d'accueil de la garderie Le Colibri de 7 places.
9. Préavis municipal N° 17 concernant la création d'une commission consultative pour l'intégration des étrangères et des étrangers.

Divers

10. Nomination d'un délégué à l'APEC en remplacement de M. Dalla Rosa, démissionnaire.
 11. Motion de M. Jean-Marc Jaquier.
 12. Divers + propositions individuelles.
- La discussion sur l'ordre du jour modifié est ouverte. La parole n'est pas demandée.
 - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation d'une conseillère.

- En remplacement de M. Stéphane Dalla Rosa, démissionnaire, Mme Anne-Marie Molleyres, première des "non élus" du parti radical est assermentée. L'assemblée, la presse et le public sont priés de se lever pour la cérémonie.

Mme Molleres est invitée à s'avancer devant le bureau, puis le président donne lecture du serment et, après promesse de le respecter, Mme Molleyres est déclarée élue. Bienvenue lui est souhaitée au sein de notre conseil.

- Dès cet instant, le nombre de présents est de 63 conseillères et conseillers.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 14 décembre 2006.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- Mme Monnard demande la correction suivante en page 11, 2^e paragraphe : remplacer pour aller à la Bichette par aller vers l'autoroute en direction de Lausanne.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président soumet le procès-verbal du 14 décembre 2006 à l'acceptation des conseillers, tout en précisant que la correction demandée sera portée au procès-verbal de ce jour.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 14 décembre 2006, sans avis contraire ou abstention.

4. Communications du bureau

- Le 15 janvier, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance de ce soir.
- Le 29 janvier, le bureau élargi s'est réuni afin de préparer les bureaux électoraux pour les élections cantonales du 11 mars ainsi que la votation fédérale. Il a notamment été décidé de favoriser au mieux l'information à la population durant le dépouillement des élections. Pour ce faire, des résultats intermédiaires seront affichés dans le hall d'entrée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon autorisation accordée par la Chancellerie.
- Le 19 février, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance de Conseil du 29 mars. La convocation pour cette séance a été déposée sur les tables au début de la séance de ce soir.
- Le 20 février, plusieurs membres du bureau électoral se sont rendus à Gilly pour une séance d'information sur les élections convoquée par la Préfecture du nouveau district de Nyon.
- Le bureau a autorisé la prolongation du délai de réponse de la Municipalité au 10 mai pour la motion de Mme Labouchère demandant une modification de notre règlement en ce qui concerne la transformation de motion en postulat.
- Le bureau a autorisé la prolongation du délai de réponse de la Municipalité au 28 juin pour le postulat de M. Waeger demandant une étude du potentiel de production d'énergie hydraulique pour la commune de Gland.
- Le 10 janvier, le bureau a reçu la lettre de démission de M. Stéphane Dalla Rosa, avec effet immédiat, après plus de 12 ans en tant que conseiller. Dans sa lettre, il relève sa participation aux commissions des finances et du plan de zones ainsi qu'à l'APEC et regrette que les travaux de notre organisme deviennent trop procéduriers et trop politisés. Il a de la peine, en tant qu'entrepreneur, à y trouver sa place et relève que les décisions sont trop souvent bloquées par ce phénomène.
- Dans un courrier daté du 18 janvier, M. Claude Sutter remercie les conseillers pour le don de leur jeton de présence en faveur de l'Association Gland-Jidvei. Les autorités et la population de Jidvei seront informées de ce don de fr. 1550.– et les conseillers seront tenus au courant des travaux réalisés grâce à leur générosité.

5. Communications de la Municipalité.

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- Le 12 février écoulé, la presse a été convoquée pour la présentation du programme de législature. Celui-ci a été envoyé à chaque conseiller. Présenté sous une nouvelle forme plus attrayante, ce programme reste cependant dépendant du plan des investissements. Il permet aussi à l'exécutif de pré-

senter ses vues sur l'évolution de notre commune durant les vingt prochaines années. La Municipalité a clairement voulu démontrer que l'évolution de la population ne pouvait être bloquée. De ce fait, la commune doit se préparer à cette évolution plutôt que de vouloir freiner cette expansion démographique quasiment inéluctable.

- La Municipalité a rencontré l'ensemble du personnel communal ce qui a été l'occasion de présenter Mme Domezon, nouvelle responsable RH, en fonction depuis le 3 janvier 2007. Outre l'occasion de se présenter à l'ensemble du personnel, elle a pu donner quelques pistes sur lesquelles son travail est basé. Durant cette séance, le programme de législation a été présenté par la Municipalité car il est important qu'il rencontre l'adhésion de chacun, tant au niveau du personnel que de la population qui peut le consulter sur le site internet de la ville. Il fera aussi l'objet d'un article dans un prochain Gland Cité.

Il a été communiqué au personnel que l'ensemble des bâtiments communaux se verraient interdits de fumée, à l'exclusion de quelques salles qui sont louées et dans lesquelles cette interdiction totale est, pour le moment, difficile à appliquer. L'application de cette mesure va se faire de manière progressive et définitive d'ici à l'été.

Il a aussi été question du travail en binôme, mode de travail permettant d'avoir des personnes compétentes dans plusieurs domaines et de garantir des prestations sur la totalité du temps où elles sont sensées être disponibles.

Enfin, la révision du statut du personnel a été évoquée et la nomination d'une commission doit avoir lieu. Son objectif est la présentation d'un projet au Conseil en 2008 et sa mise en application dès le 1^{er} janvier 2009.

Personnel communal

- L'aspirant Joël Brugger de la police communale a réussi ses examens du brevet fédéral de policier avec d'excellents résultats. Il peut désormais porter le titre d'agent de police.
- Afin de repourvoir au départ, fin mars, de Mme Schiwanasa, secrétaire de la police, la mise au concours du poste a vu 310 dossiers de postulation déposés. Il y a eu deux séries d'entretiens et les résultats des investigations devraient être connus la semaine prochaine.
- M. Stéphane Frossard, né en 1982, actuellement agent spécialiste de la police ferroviaire au poste de Genève, a été engagé et rejoindra notre police le 1^{er} mai. M. Frossard vient également d'obtenir son brevet fédéral.
- Afin de permettre à deux personnes de réintégrer la vie sociale, la Ville de Gland leur offre une nouvelle chance. M. Lionel Vallon (qui a perdu son emploi à La Poste suite aux restructurations) fonctionnera comme "postier" au sein de notre administration ce qui permettra de soulager les apprentis qui devaient effectuer la distribution du courrier chaque matin. M. Andrani Simon sera employé aux espaces verts. Ces deux personnes sont au bénéfice de postes à temps partiel qui seront confirmés après évaluation de l'essai.
- Un poste de secrétaire à temps partiel pour la bourse sera mis au concours. Un poste d'horticulteur aux espaces verts a obtenu 65 dossiers de postulation.

Police municipale

- La police a réceptionné récemment son nouveau véhicule de marque BMW 320, seule marque à fournir actuellement des modèles de série à l'usage de la police et à offrir des prix intéressants. Cette voiture a coûté fr. 43'395.– TTC.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Ecoles

- Suite à la motion de M. Pollak concernant les horaires harmonisés et le développement du parascolaire, différentes commissions ont étudié des pistes et ont présenté leurs rapports à fin décembre. Une séance plénière a eu lieu le 18 janvier, séance au cours de laquelle certaines propositions ont été validées. Ces propositions ont ensuite obtenu l'aval de la Municipalité. Deux grands axes se dégagent de ces études.

Au niveau des horaires, le principal changement concernera le cycle de transition (5^e et 6^e années) à la rentrée 2007. Les horaires vont être alignés sur le primaire et formeront une sorte de colonne vertébrale, soit de 8h25 à 11h55 et de 13h30 à 16h. (un peu plus tard l'après-midi en raison de l'importance du programme en secondaire).

Au niveau du parascolaire, une proposition a été plébiscitée par les commissaires, soit l'accueil parascolaire en milieu scolaire. Ceci représente une grande nouveauté à Gland et un préavis concernant Mauverney et les Perrerets sera présenté au Conseil très prochainement.

Culture

• Sur proposition de la commission culturelle, la Municipalité a décidé de mettre à disposition des artistes de la région une salle d'exposition située au premier étage de Grand Champ (derrière le théâtre), salle utilisée uniquement lors de grandes manifestations jusqu'à ce jour.

Transports publics

• La division voyageurs des CFF a annoncé une extension des horaires d'ouverture de la gare à partir du 1^{er} avril. Les guichets seront ouverts de 7 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h, soit une heure et demie de plus qu'actuellement. La Municipalité a essayé de négocier une ouverture le samedi matin mais il lui a été répondu que c'était impossible, surtout en regard d'autres villes tout aussi, voire plus importantes et qui ne bénéficient pas encore de cet avantage. Quant à la salle d'attente, elle sera ouverte du lundi au vendredi de 5 h à 20 h et les samedi et dimanche de 7 h à 20 h.

Places de jeux

• Des réparations ont été effectuées à la barrière de la place de jeux des Laurelles qui présentaient certains dangers. Elle a été entièrement sécurisée. Les places de jeux les plus anciennes (Ruttet, Laurelles, Dôle) ont été auscultées par le BPA et leur rapport final est attendu rapidement. Un préavis sera présenté au Conseil pour leur amélioration et leur sécurisation.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Finances

• La Municipalité a maintenu sa politique de taux à court terme, toujours en essayant d'optimiser les liquidités et il a été procédé à quelques réductions des emprunts.

• A l'avenir, les nouveaux préavis comprenant une approche financière (voir celui pour la réfection d'un terrain de sport à Grand Champ) comprendront à chaque fois l'état de la dette au moment de l'établissement du préavis, les limites du compte courant, l'évaluation des créanciers et la situation des investissements acceptés par le Conseil. Ceci permettra aux conseillers de prendre leur décision en conformité avec le plafond d'endettement autorisé et le programme de législation.

Social

• A l'aide de la rétroprojection, la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile ou CMS est présentée, association qui se trouve à Montoly. Il y a eu une fusion entre les zones II et IV au 1^{er} janvier 2005, soit les zones de Morges et Nyon. La réorganisation comprend deux antennes à Morges, une à Aubonne, Rolle, Gland, Nyon et Terre Sainte. Cet organisme intervient sur trois niveaux : les soins infirmiers (tous les soins qui doivent être donnés par une personne ayant le titre d'infirmière), les soins de base (soins qui peuvent être délégués à une auxiliaire, du type soins de toilette) et dernier point, l'aide sociale et l'aide aux ménages. Chapeautés par l'organisme, il y a encore Espace Prévention (cours pour la diététique, les nourrissons, comment mieux se nourrir, etc.), un CMS Plus à Etoy pour l'ensemble de la zone où du matériel est à disposition et encore la livraison des repas à domicile (sauf pour Gland qui avait déjà sa propre organisation) occupant 46 livreurs. A l'antenne de Gland il y a env. 50 personnes dont 8 infirmières et une trentaine d'auxiliaires (beaucoup de temps partiel), plus des ergothérapeutes et une assistante sociale.

• Au niveau de la clientèle, en 2006, 1720 clients en moyenne par mois (228 pour Gland) ont eu recours à ces services, dont 41% de 80 ans et plus et 69% de 65 ans et plus. Il y a eu 3800 clients différents (488 pour Gland) et une proportion dominante de femmes : 70% (66% pour Gland). Enfin, 24,4% de la population âgée de 85 ans et plus fait appel aux services d'aide et de soins à domicile.

• Quelques éléments sur les prestations d'aide et de soins à domicile en 2006 : le total des heures facturées est de 203'335 (pour l'ensemble de la zone) contre 159'974 en 2000, soit une augmentation de 27% (pour Gland, respectivement 29'049 contre 22'964 ou +26%).

Ces prestations sont réparties à raison de 38'558 heures en 2006 contre 24'170 en 2000 ou +59% pour les soins infirmiers (pour Gland, respectivement 5824 contre 3146 ou +85%) et 114'580 heures en 2006 contre 76'626 ou +49% pour les soins de base (respectivement 14'360 contre 10'836 ou +32% pour Gland). Enfin, les prestations liées à l'environnement social et au soutien à l'entourage représentent 46'112 heures en 2006 contre 55'246 en 2000 ou une diminution de 16% (respectivement 8180 contre 8644 ou -5% pour Gland).

108'000 repas chauds ont été distribués dont 7165 pour le secteur médico-social de Gland.

• Au niveau du financement, on constate que Gland paie environ fr. 50.- par habitant. Pour l'ensemble, c'est une somme de plus de fr. 23 mios, dont 27,56% sont payés par les communes (fr. 6'472'998.-), 11, 24% par l'Etat (fr. 2'640'542.-), 0,67% par d'autres sources et 15,82% par sub-

ventionnement LAVS (fr. 3'715'939.–). La facturation des repas représente 2% (fr. 470'000.–), la facturation aux usagers 6,15% (fr. 1'443'900.–) et la part des assurances-maladie est de 36,56% (fr. 8'585'082.–). En gros, les 50 francs par habitant que nous payons représentent environ le quart de ces prestations.

• Enfin, l'évolution des dépenses nous montre que l'Etat est passé de fr. 3'510'369.– en 1998 à fr. 2'640'542 en 2007 ou une diminution de 24,78%. Les communes sont passées de fr. 2'559'975.– en 1998 à fr. 6'472'998.– en 2007, soit une augmentation de 152,85%. L'OFAS a vu sa part passer de fr. 2'833'519.– à fr. 3'715'939.–, soit une augmentation de 31,14%.

Sports

• La séance du 23 janvier 2007 avec les sociétés sportives a été très positive (sur 39 sociétés, 21 étaient représentées et deux ont été rencontrées après coup).

Au niveau de la région, la commission du sport travaille sur trois axes. Le Guide régional du sport avec une version papier et une internet (chaque citoyen du district peut ainsi connaître les sports pratiqués, les lieux de pratique, ainsi que l'adresse à contacter). Une fête du sport sera organisée à l'instar de celle de Nyon en septembre. Son extension sur deux sites est prévue dont l'une à Coppet/Founex le 1^{er} septembre et une autre à Gland.

Enfin, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes de la région pour un recensement des salles et leur occupation afin de gérer au mieux ce qui est actuellement disponible.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Voirie - Eaux usées - Eaux claires

• Ce mercredi 21 février à 1 h00, la voirie a été informée d'une grosse fuite sur la canalisation d'eau sous pression, sis au croisement des rues du Jura et de la Grand-Rue. Après intervention rapide de notre fontainier, M. Duperret, il a été constaté une fissure d'importance sur cette canalisation dont la pression, à cet endroit, est de 7 bar, soit une fuite estimée de 3000 l/min. Le geyser a occasionné d'importants dégâts, tant sur les infrastructures communales que sur certains bâtiments et commerces du voisinage. Les travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières ont duré jusqu'à 16 h. Le revêtement bitumineux qui a été posé est provisoire compte tenu des inévitables tassements qui vont se produire ces prochaines semaines.

Routes et ponts

• Le crédit de fr. 150'000.– lié au préavis pour la piste Vita va être bouclé. Au terme des travaux, il y a un dépassement de fr. 4923.– (ou 3,28%) principalement dû aux travaux de géomètre pour l'établissement de la mise à l'enquête, le piquetage de la piste Vita, ainsi que pour l'inscription des servitudes de passage au Registre foncier. Une subvention de fr. 30'000.– a été obtenue de la part du Fonds du sport ce qui ramène le coût total des travaux à charge de la commune à fr. 124'922,90.

• Le dossier du pont sur le Lavasson va aussi être bouclé. Le devis estimatif présenté au Conseil était de fr. 110'000.–. Le budget a été respecté et le compte s'élève à fr. 107'243.– (- 2,5%) avant déduction des subventions cantonales et fédérales s'élevant à fr. 25'500.–. Ainsi donc le coût total des travaux à charge de la commune est de fr. 81'743,40.

• En ce qui concerne le chemin du Lavasson, secteur menant au centre sportif En Bord, le planing prévoit les échéances suivantes. Les adjudications ont été réactualisées et les divers corps de métier seront mandatés d'ici la fin du mois. Les travaux débiteront à fin mars avec objectif de rendre ce cheminement accessible début juin.

Service du feu

• Le 27 janvier, le SDIS de Gland présentait, par la voix de son commandant, son rapport annuel d'activité dont voici les points forts.

Suite à l'érosion régulière de ses effectifs, une campagne de recrutement a été lancée. Sur plus de 2700 lettres envoyées aux habitant-e-s âgé-e-s de 20 à 35 ans, 14 personnes ont décidé de rejoindre le SDIS ce qui porte l'effectif à 53 personnes.

En 2006, le SDIS est intervenu à 74 reprises, entre autres pour 23 feux, 14 inondations et 5 pollutions. Les interventions sont réparties équitablement: 1/3 de jour, 1/3 de nuit et 1/3 le week-end.

Le 26 avril 2006, l'assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers s'est tenue à Gland, assemblée réunissant plus de 1500 personnes. La réussite de cette manifestation doit être mise à l'actif du corps local ainsi qu'aux quelques 300 bénévoles présents.

Lors de ce rapport, le sapeur Walter Badertscher a été promu au grade d'appointé.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

- Le préavis pour les Portakabin est arrivé à son terme et le crédit est clos avec un solde positif de fr. 7341.– suite à des plantations un peu moins onéreuses et un plafonnement de la surface goudronnée.
- Pour le règlement communal sur la police des constructions et le plan partiel d'affectation de La Lignière le canton demande trois mois supplémentaires pour leur approbation.

Gare CFF

- Le 14 février, le municipal en charge du dossier et M. Didier Christen du service technique se sont rendus à Lausanne auprès du Service des infrastructures et de la gérance des CFF. Ces derniers ont un projet ambitieux pour la place de la gare avec, notamment, un kiosque et une épicerie, projet actuellement à l'état d'ébauche.

Cité de l'énergie

- L'état des lieux a commencé le 16 février avec l'entier du service technique lors de la première séance avec Mme Brigitte Dufour-Paloz qui est notre consultante. L'état des lieux se poursuivra tout au long de mars et avril. Des nouvelles un peu plus consistantes devraient être données lors de la séance de Conseil de mai.

Mobilité douce

- Le concept général arrivé à terme à fin août, le secteur sur la gare est maintenant à l'étude. Suite à l'entrevue avec Mme von der Mühl, le 11 janvier au théâtre de Grand-Champ, l'acceptation cantonale va être faite sur l'ensemble du territoire. La prochaine étape verra le dépôt d'un préavis pour la mise en œuvre du schéma de mobilité douce.

Bâtiments

- La salle communale sera fermée jusqu'au 31 mai 2007 afin d'effectuer les travaux de réfection acceptés par le Conseil communal. Les séances de Conseil de mars et mai se tiendront encore à Montoly.

Plan de quartier Communet-Borgeaud

- Une première séance a eu lieu le 25 janvier pour l'établissement de la liste du jury. Du côté municipal, il y aura MM. Collaud, Fargeon et Genoud. Les représentants de l'entreprise Losinger seront nommés prochainement. Une présentation préliminaire de l'étude de trafic, élément très important du dossier, a aussi eu lieu le 25 janvier.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

5. Préavis municipal N° 14 concernant la gestion du parking de l'école des Tuillières.

- Mme Bosse lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis et comprenant l'amendement suivant: *La commission demande à la Municipalité d'étudier pour quelques places de ce parking un système de macarons pour les gens en ayant besoin dans le quartier.*
- A la lecture du rapport, le président a constaté que l'amendement de la commission doit plutôt être considéré comme un vœu. En effet, un amendement modifie les conclusions d'un préavis municipal, ce qui n'est visiblement pas le cas ici, puisque le texte demande à la Municipalité d'étudier une solution alternative à la proposition qu'elle nous fait.

La présidente de la commission, la rapportrice et le motionnaire ont été avertis de cette anomalie par e-mail du président du Conseil.

- Le président ouvre la discussion sur le préavis et le rapport de la commission.
- M. Cretegy informe les conseillers que la Municipalité peut parfaitement entrer en matière sur ce qui devient un vœu de la commission. Ils ont déjà envisagé la mise à disposition d'une quinzaine de places et cela ne semble pas poser de problème actuellement.
- M. Bovon relève que les places de stationnement à disposition mentionnées dans le préavis municipal doivent être considérées avec prudence. En effet, selon certains habitants de Cité-Ouest à la recherche de places de stationnements et conseillés par les régies, ils se sont rendus sur place et ont constaté que des parkings intérieurs étaient occupés par des meubles, déchets ou épaves sans plaques et hors d'usage. D'autre part, lors des dernières manifestations, le parking concerné a été assez peu utilisé. Le 16 décembre, concert de la Fanfare, 12 voitures. Le 12 janvier, utilisation de toutes les salles de sport, 19 voitures. Le 14 janvier, concert de la Cameratta belge à Grand-Champ, salle

complète), 12 voitures. Week-end des 17 et 18 février, tournoi de football en salle, toutes les voitures étaient stationnées le long des salles de sport (seules 5 à 12 voitures sur le parking entre samedi et dimanche). Ces constatations sont faites pour appuyer l'amendement de la commission, soit mise à disposition d'un certain nombre de places avec utilisation d'un macaron.

- Plus personne ne demandant la parole, le président rappelle qu'il fera voter sur les conclusions du préavis municipal uniquement, puisque l'amendement ne peut être considéré comme tel. Il réitère sa proposition à la commission de modifier la rédaction de son amendement.

- Mme Bosse précise que le mail du président est arrivé ce matin alors que le rapport lui était parvenu bien avant. Elle pense que cette demande de modification de l'amendement aurait dû se faire plus tôt que le matin de la séance. Enfin, si la commission a choisi la formule de l'amendement c'est pour qu'il y ait effectivement une décision et éviter qu'un vœu, malgré que l'exécutif en donne l'assurance, ne soit suivi d'aucune solution réelle. Bien que le président ait pris la décision de changer l'amendement en vœu, elle demande aux conseillers de bien réfléchir à cette problématique.

- Le président souligne qu'il ne pouvait pas prendre la décision de changer l'amendement en vœu avant que la commission n'ait décidé de le modifier ou non. Il rappelle que ce genre de cas s'est déjà produit à plusieurs reprises et que les intéressés n'avaient été informés que le soir même de la séance de Conseil, alors qu'il l'a fait avant la séance.

Il demande si quelqu'un veut reprendre la rédaction qu'il avait proposée, puisque la Municipalité semble rejoindre sa proposition, soit écrire : *essentiellement réservées* dans le dernier paragraphe des conclusions au lieu de *strictement réservées*, ce qui aurait résolu le problème.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. Le préavis municipal n° 14 et ses conclusions sont soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à la majorité, avec 2 avis contraires et avec 3 abstentions signifiées

- que le parking communal de 55 places réalisé en bordure de la rue des Tuillières
 - que le parking de 41 places de parc en gazon stabilisé sis en bordure du complexe de Grand-Champ
 - que les 11 places de stationnement réalisées dans le cadre de la construction du collège des Tuillières
- sont strictement réservés aux usagers du complexe de Grand-Champ et du collège des Tuillières, sauf autorisation spéciale et ponctuelle de la municipalité.

PREMIÈRE LECTURE

7. Préavis municipal N° 15 relatif à la réfection du revêtement d'un terrain de sport extérieur au complexe de Grand-Champ.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre : Cela Claudia, radicale

membres : Calabrese Daniel, GdG, Vallat Patrick, GdG – Kulling Martine, libérale – Imhof Andrew, socialiste.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 15.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 16 concernant l'autorisation d'agrandir la capacité d'accueil de la garderie Le Colibri de 7 places.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre : Bosse Sylvie, libérale

membres : Cornaz Valérie, GdG – Hug Corinne, GdG – Bovet Claudine, radicale – Rohrer Michael, socialiste.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 16.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 17 concernant la création d'une commission consultative pour l'intégration des étrangères et des étrangers.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne la liste des commissaires désignés par les partis.

1^{er} membre: Gay Lisette, GdG

membres: Barbey Daniel, GdG – Bosse Claude, libéral – Bigler Arthur, radical – Molleyres Anne-Marie, radicale – Casson Waltraud, socialiste – Bovet Régina, socialiste.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 17.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

DIVERS

10. Nomination d'un délégué à l'APEC en remplacement de M. Dalla Rosa, démissionnaire.

- Une lettre de Mme Venkat, présidente du parti radical, nous a informé de la candidature de M. Lino Finini, délégué choisi hors conseil comme l'autorise cette représentation. A noter que le candidat fait partie des non-élus ou "viennent ensuite" du parti radical lors des dernières élections communales. Le président demande au parti radical de confirmer cette candidature.
- M. Jaquier confirme cette proposition et présente brièvement le candidat.

Décision

Le Conseil communal décide à la majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée
– de nommer M. Lino Finini en tant que délégué de notre conseil auprès de l'APEC.

11. Motion de M. Jean-Marc Jaquier intitulée: Motion pour que la commune de Gland se dote d'un centre administratif adapté aux besoins de ses habitants et de son administration ainsi que de la valorisation de la parcelle communale sise entre la Grand-Rue et le chemin des Magnenets.

- M. Jaquier lit le texte et le développement de sa motion.

Nous avons reçu, avec les derniers préavis en première lecture, le programme de législature 2006-2011 de notre municipalité. A la lecture de celui-ci, j'ai relevé un point dans le chapitre de l'urbanisme et des bâtiments concernant le bâtiment administratif, extension - étude et réalisation en priorité 2.

Je constate que cet important projet est une fois de plus relégué à des jours meilleurs au niveau financier.

Je ne voudrais pas me lancer dans un historique complet du dossier, mais malgré tout vous rappeler qu'il y a une quinzaine d'année, une motion de Mme Barenco au sujet de la raison d'être de la maison rose avait abouti à un rapport de commission qui concluait à une utilisation possible par des sociétés ou des activités culturelles.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le but de cette motion, si vous l'acceptez, Mesdames et Messieurs, serait de donner un véritable coup de pouce à ce projet que je rêve ambitieux.

Effectivement je suis partisan d'une vue à long terme sur nos projets, plutôt que de nous retrouver systématiquement acculer à des décisions urgentes.

Par la même occasion, notre conseil se retrouverait associé à un processus, sans empiéter les prérogatives de chacun, qui aboutirait à une solution globale, bénéficiant du soutien populaire.

Je fais la proposition à notre assemblée de soumettre le texte de cette motion à une commission du conseil qui pourra faire un état des lieux et, cas échéant, quelques propositions ou ébauches de solutions.

En conclusion, je pense que le temps ne presse pas encore mais que les besoins sont bien réels, que notre commune aurait beaucoup à gagner en efficacité, performance, convivialité et image. Je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre cette motion en considération.

- Le président ouvre la discussion sur la motion de M. Jaquier, tout en rappelant que le motionnaire propose le renvoi à une commission pour sa prise en considération, ceci en conformité avec l'art. 73 de notre règlement.
- Au nom de la Municipalité, M. Cretegy encourage les conseillers à refuser cette motion. Il se trouve que le Conseil a ratifié, il y a très peu de temps, le plafond d'endettement stipulant une dépense de 6,5 millions de francs pour l'extension et la réorganisation du bâtiment administratif. L'exécutif se penche, depuis plusieurs années déjà, sur les moyens qu'elle a pour remettre son administration à niveau. Des locaux, qui étaient occupés différemment jusqu'à ce jour, ont été réaménagés et occupés et il reste encore certains locaux dans le bâtiment administratif qui pourraient, d'ici deux à trois ans, être réaffectés. Actuellement, vu les moyens de la commune, il est indispensable de rester à cette solution et de mettre en avant des projets qui sont vraiment utiles à la population, projets figurant en priorité 1 dans le plan d'investissement. Il trouve assez cavalier, en ce moment, de revenir sur un plafond d'endettement voté en novembre et, déjà, de le remettre en cause.
- Le président recadre un peu le débat en précisant qu'il n'est pas nécessaire de défendre bec et ongle la position de l'exécutif ou du motionnaire dès le moment où celui-ci demande le renvoi en commission pour étudier sa prise en considération. Il précise qu'il faut un cinquième des membres présents pour que ce renvoi devienne effectif et que c'est après rapport de ladite commission qu'il sera décidé si la motion est renvoyée ou non à la Municipalité pour étude et rapport.
- M. Jaquier répond à l'argumentation du syndic en précisant que le but de sa motion est de ne pas attendre encore une quinzaine d'années avant d'étudier cette proposition. Cette parcelle est idéalement située dans la commune et pourrait nous apporter énormément sans que l'on parle d'investissement ou d'argent dépensé. Sa démarche vise la valorisation de la parcelle. En conséquence, il recommande aux conseillers d'accepter le renvoi à une commission.
- M. Haussauer demande à la Municipalité s'il y a un réel besoin, à moyen terme, de locaux administratifs ?
- M. Cretegy répond qu'il n'y a pas besoin, dans l'immédiat, de nouveaux locaux strictement administratifs. Des locaux devraient être libérés d'ici peu (p.ex. appartement du concierge) et ceux-ci seront vraisemblablement réaménagés. La Municipalité optera pour une réutilisation de locaux existants plutôt que pour une construction nouvelle.
- M. Grandjean relève que cette parcelle est importante pour le développement de la commune et qu'elle est idéalement située. Cependant, il trouve prématuré de penser aujourd'hui à son affectation alors que dans dix ans les besoins se porteront peut-être ailleurs géographiquement.
- M. Gander relève que le terme de valorisation de la parcelle ne doit pas nous faire penser uniquement à des locaux administratifs pour la commune. On peut penser à des locaux qui seraient loués, à un parking, à des logements (notamment sociaux), objets qui font toujours l'objet d'une forte demande dans la commune.
- La parole n'est plus demandée et le président soumet au vote la demande de renvoi en commission pour la prise en considération de la motion, tout en rappelant qu'il faut un cinquième des membres présents.

Décision

Le Conseil communal décide par 12 voix

– de ne pas accepter le renvoi de la motion Jaquier en commission pour sa prise en considération.

- Le président poursuit la procédure consistant en l'acceptation ou non de la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.
- Le débat général ayant, semble-t-il, déjà eu lieu, le président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer.
- La parole n'est pas demandée et le président soumet au vote l'acceptation ou non de la motion et son renvoi à la Municipalité.

Décision

Le Conseil communal décide à la majorité, 0 voix pour soutenir la motion et 16 abstentions significatives

– de ne pas donner suite à la motion de M. Jaquier.

12. Divers + Propositions individuelles.

- M. Pittet s'étonne que des informations sur les conseillers telles que numéros de téléphone de l'entreprise ou de mobile privé, e-mail professionnel, fax professionnel, soient sur la liste des conseillers figurant sur le site internet de la commune. Jusqu'à ce jour, seuls l'adresse et le téléphone privé y

figuraient. Les informations contestées avaient été demandées en précisant leur usage exclusif pour la liste des conseillers, liste à usage interne. Il demande donc que les indications incriminées soient supprimées du site internet.

- M. Creteigny répond que la correction sera apportée immédiatement selon demande de M. Pittet. Le fait que même une seule personne s'élève contre cette publication justifie cette décision.

- Mme Bosse demande quand seront apposés les panneaux non fumeur dans les zones concernées des centres scolaires. Leur pose permettra d'intervenir auprès des personnes fréquentant ces zones et ne respectant pas cette interdiction faute de signalisation ou de connaissance de l'interdit.

- M. Creteigny reconnaît que l'exécutif a attendu en raison de l'application dans les différents bâtiments (p.ex. Montoly, où nous nous trouvons, compte deux salles de classe). Il faut bien constater que la mesure et, surtout, sa signalisation devient nécessaire et pressante pour l'ensemble des bâtiments et la Municipalité s'y emploiera au plus vite.

- Suite à l'interpellation de plusieurs habitants, Mme Bosse demande si le remplacement de la mini-déchetterie supprimée à Cité-Ouest lors de la construction des Tuillières est envisagé? Si oui, où et quand? Ce quartier compte de nombreux appartements et entreprises et une mini-déchetterie semble totalement justifiée.

- M. Fargeon répond que le problème est à l'étude et qu'une proposition sera faite assez rapidement. Le lieu envisagé est à l'angle du bâtiment de Grand-Champ, sis vers le parking. Il rappelle toutefois que la mini-déchetterie proposée lors de la construction des Tuillières a été supprimée suite à l'intervention de conseillers. Une solution est aussi à l'étude pour les habitants du Golf.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- La séance est levée. Il est 21 h 15.

Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :



Jean-Michel Favez



Le secrétaire :



Rémy Buffat